

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 6 février 2023

L'an deux mille vingt et deux, le 6 du mois de février à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 30 janvier 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Kate MARIE, Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphael BENOIT
Laura LAVILANIE procuration à Nadine DESMARAIS
Jean-Baptiste GRANGE
Jean Philippe DELARUE
Anne DUNAN

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphael Benoit est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **16 janvier 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **16 janvier 2023** est approuvé à l'unanimité.

**DEMANDE D'AIDES POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE LA MAISON
MOLIE (15-2023)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°99-2022 du 21 novembre 2022, le conseil municipal avait validé le nouveau programme consistant à modifier les travaux de reprise de la charpente et par conséquent à une modification de l'agencement des surfaces habitables du 2^{ème} étage. Il est proposé de remplacer au 2^{ème} étage un T1 et un T2 par un T3, ce qui conduirait à la création de 6 appartements au lieu de 7.

Un effort est également apporté au niveau de l'aspect thermique par :

- la mise en place d'un tubage pour l'installation de poêles à granules dans les T3 afin que soit possible un mix énergétique,
- l'évolution vers une gamme de radiateurs électriques à inertie,
- le remplacement de la laine de verre par la laine de bois (confort d'été).

La nouvelle évaluation du montant des travaux est estimée par le maître d'œuvre à 975 000 € HT.

Monsieur le Maire rappelle également que par délibération n°106-2022 du 6 décembre 2022, le conseil municipal a validé l'avenant de maîtrise d'œuvre du groupement SARL D'ARCHITECTURE GOUBERT ET LANDES / AEC EXPERTISES SARL / SETES SA INGENIERIE portant le montant de 66 150 € HT à 81 000 € HT.

Le nouveau montant de l'opération se décompose de la manière suivante :

- Acquisition foncière (1/2 rez de chaussée) :	60 000 € HT
- Maîtrise d'œuvre :	81 000 € HT
- Bureaux de contrôle, SPS, Etude géotechnique, diagnostics et frais :	15 545 € HT
- Frais d'annonces :	3 455 € HT
- Travaux :	975 000 € HT

Soit 1 075 000 € HT sans les frais d'acquisition et de 1 135 000 € HT en incluant l'achat du foncier en rez de chaussée.

Le plan de financement serait modifié ainsi :

Plan de financement prévisionnel		ETAT		REGION		DEPARTEMENT		AUTOFINANCEMENT	
		montant plafond	subvention	montant plafond*	subvention	montant plafond*	subvention		
2020	DETR	55 000 €	27 000 €						
2021	DETR	80 000 €	40 000 €						
2022	DETR	870 000 €	107 283 €						
2022	DSIL		100 000 €						
2022	REGION			945 150 € *	185 227 €				
2023	ETAT	130 000 €	125 000 €						
2023	CONSEIL DEPARTEMENT					100 000 € **	50 000 €		
		1 135 000 €		945 150 €		100 000 €			
Opération		1 135 000 €	35%	399 283 €	16%	185 227 €	4%	50 000 €	45% 510 750 €

* l'acquisition foncière n'est pas prise en compte par la Région

** Uniquement 100 000€ de travaux pris en compte pour le Conseil Départemental

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver le plan de financement
- D'approuver la demande d'aides auprès de l'Etat au titre de l'année 2023 pour les travaux de réhabilitation de la maison Molié. Montant demandé 125 000 €.
- D'approuver la demande auprès du Conseil Départemental dans le cadre de « Fond d'Aménagement Rural » pour les travaux de réhabilitation de la maison Molié qui ont un caractère structurant. Montant demandé 50 000 €.
- Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau